Image not found or type unknown

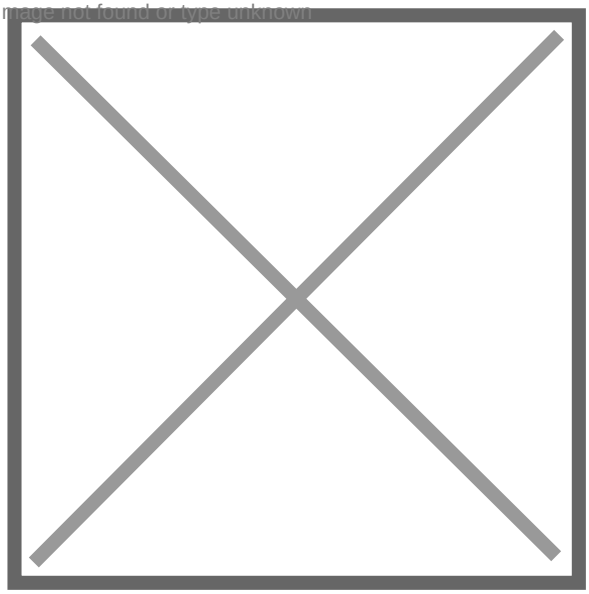

Droit d'heritage concernant petits enfants

Par **kzs**, le **03/01/2008** à **15:55**

Bonjour,

Ma grand mere ayant decedee, mon grand pere, actuellement malade, beneficie de l'usufruit de leurs biens (propriete, terres et vignes). Leur seul heritier direct est mon pere qui est enfant unique ayant 2 enfants (mon frere et moi meme) avec qui il n'a plus de contact. Ma question est simple: que se passe t'il au niveau de l'heritage? Avons nous le droit de beneficier de quoi que soit? Je pense que mon pere voudra vendre les biens au deces de son pere et de profiter du capital, a t'il le droit de nous ecarter completement de ce capital?

Merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:42**

Bonjour.

Votre père pourra faire tout ce qu'il veut et il est probable qu'il recevra la totalité sauf si les rgands parents ont fait un testament vous désignant comme héritier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés